

Regard sur ma ville

Le complexe portuaire de Sorel-Tracy prend son essor !

La Ville de Sorel-Tracy et l'entreprise québécoise de classe mondiale QSL ont conclu un partenariat pour le développement et l'exploitation de la zone industrialo-portuaire de Sorel-Tracy (secteur Saint-Laurent). En vertu de cette entente, QSL développera dès ce printemps la première phase de ce projet, soit une zone d'entreposage multimodale. La seconde phase, soit l'installation d'un nouvel accès portuaire sur les terrains de la Ville, là où se dressait autrefois la centrale thermique d'Hydro-Québec, est à l'étape de l'ingénierie préliminaire. QSL s'y spécialisera dans le vrac, de même que dans le cargo lourd et surdimensionné. L'entreprise investira 20 millions de dollars d'ici 5 ans, en plus de créer près de 40 emplois. Surveillez le site Internet de QSL puisque des postes seront bientôt affichés.

Un site stratégique pour les entreprises

Autour des installations de QSL à Sorel-Tracy, la Ville dispose de terrains zonés industriels qui totalisent 7 millions de pieds carrés et qui sont prêts à être exploités. En plus de donner accès à la voie maritime aux entreprises qui s'y installeront, le site est traversé par la voie ferrée du CN et par l'autoroute 30, ce qui permet une intermodalité directe. Situé à 45 minutes de Montréal et à 20 minutes des futures installations du Port de Montréal à Contrecoeur, le complexe portuaire de Sorel-Tracy jouit d'un emplacement géographique de choix.

En plus des taxes foncières et du loyer qui seront perçus, la Ville de Sorel-Tracy obtiendra également des redevances portuaires de l'entreprise QSL.

Le complexe portuaire de Sorel-Tracy suscite déjà beaucoup d'intérêt dans le milieu des affaires. La Ville de Sorel-Tracy et l'ensemble de la région bénéficieront de ce levier économique d'importance.



NOTE AUX LECTEURS !

Afin de joindre un plus grand nombre de lecteurs, le bulletin municipal **Regard sur ma ville** change de format et se retrouve dans le journal pour cette édition printemps-été 2021! Il n'y aura donc pas de distribution de la brochure papier, mais une version numérique est disponible en ligne au ville.sorel-tracy.qc.ca.

Quant à la section **Temps libre**, elle est disponible uniquement en ligne au ville.sorel-tracy.qc.ca.

Sorel-Tracy, prête pour la relance!

Il y a un an, nos vies ont été bouleversées par la pandémie. À ce moment-là, la Ville de Sorel-Tracy était sur une lancée, déterminée à donner de l'avenir à ses projets. Aujourd'hui, la Ville poursuit sa reconversion et sa relance économique, par exemple, avec l'implantation du complexe portuaire de Sorel-Tracy et l'arrivée de nouvelles entreprises. Plus que jamais, il faut miser sur la créativité, la volonté des ressources et la compétence des différents acteurs pour rendre la région plus forte. Avec l'arrivée de la belle saison, plusieurs initiatives verront le jour, notamment des projets pour nos jeunes sportifs, des événements dans le respect des consignes sanitaires, le retour des terrasses dans l'espace public, les spectacles et l'animation dans tous les quartiers, sans oublier le projet de revitalisation de notre centre-ville.

Nous allons donc continuer d'embellir, de verdir, d'animer et d'habiter notre ville.

Nous aurons un bel été à Sorel-Tracy et nous pourrons profiter du beau temps en toute sécurité grâce aux activités offertes chez nous!



Serge Péloquin
Maire
450 780-5600, poste 5655

maire@ville.sorel-tracy.qc.ca

Vent d'optimisme pour le Vieux-Sorel

Je suis très optimiste pour les mois à venir. Oui, ça bouge présentement dans le Vieux-Sorel! Je pense au Centre des arts contemporains qui ouvrira bientôt ses portes, à la relance de Statera, à la tenue du Gib Fest et des Régates, au projet de scène extérieure IO, au retour des concerts au Marché des arts Desjardins et à la réouverture des terrasses.

De plus, la Ville de Sorel-Tracy a prévu dans son budget des montants de 100 000 \$ pour un programme de revitalisation au centre-ville et de 150 000 \$ pour la rénovation extérieure des bâtiments ayant une valeur patrimoniale. Une annonce à ce sujet aura lieu prochainement.

Enfin, mes priorités pour le Vieux-Sorel sont : revitaliser le centre-ville, piétonner certaines rues en période estivale, terminer l'aménagement du quai Richelieu, voir à l'entretien de l'église Notre-Dame, et plusieurs autres.



Merci de votre confiance!

Jocelyn Mondou
Conseiller
District Vieux-Sorel
450 881-6738

jocelyn.mondou@ville.sorel-tracy.qc.ca

NOS AMIS LES ANIMAUX

Propriétaires de chiens ou de chats, prenez le temps de lire ce qui suit...

La Ville de Sorel-Tracy vous rappelle qu'il est obligatoire de posséder une licence annuelle pour votre animal de compagnie.

Vous pouvez vous procurer une licence au Centre animalier Pierre-De Saurel (1681, route Marie-Victorin, local 109);

Prix des licences (pour un an)

- Chien stérilisé * : 25 \$
- Chien non stérilisé : 30 \$
- Chien stérilisé et micropucé : 20 \$
- Chat stérilisé * : 15 \$
- Chat non stérilisé : 20 \$
- Chat stérilisé et micropucé: 10 \$

* Une preuve de stérilisation est exigée pour bénéficier du tarif chien ou chat stérilisé.

Nombre de chiens ou de chats permis

Le nombre de chiens ou de chats permis par résidence est de 4 avec un maximum de 2 chiens.



Centre animalier Pierre-De Saurel

Vous êtes témoin d'un problème concernant un animal? Prenez note que le Centre animalier Pierre-De Saurel peut sûrement vous aider.

Coordonnées du Centre animalier Pierre-De Saurel



1681, route Marie-Victorin, local 109, Sorel-Tracy
Téléphone : 450 746-7272

Courriel : information.centreanimalier@gmail.com

Centre animalier Pierre-De Saurel

Parcs canins : règles à suivre

La Ville de Sorel-Tracy compte deux parcs canins, soit le parc canin situé au **50, chemin des Patriotes** et le parc canin situé sur la **place des Loisirs**, à côté du Club de curling Aurèle-Racine.

Afin que la fréquentation de ces parcs soit agréable pour tous les propriétaires de chiens, nous vous rappelons l'importance de suivre les consignes suivantes lors d'une visite au parc :

- les chiens doivent être stérilisés et avoir reçu la vaccination de base, dont celle contre la rage;
- les chiens ne doivent pas être atteints d'une quelconque maladie;
- les propriétaires doivent ramasser les excréments de leur animal et en disposer de manière hygiénique.

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Nouveau propriétaire, recevrez-vous un nouveau compte de taxes ?

Le compte de taxes est produit en début d'année. Vous ne recevrez donc pas un nouveau compte à votre nom, à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci doit vous informer des montants de taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec le **Service des finances au 450 780-5600, poste 5620** pour obtenir le montant de taxes à payer afin d'éviter que des intérêts s'accumulent. De plus, si des soldes de taxes demeurent impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que nouveau propriétaire.



Garages et abris temporaires

Les garages et les abris temporaires (toiles et structures) doivent être démontés complètement **au plus tard le 30 avril 2021**. Veuillez noter que les abris soleil pour auto sont interdits sur le territoire de la municipalité.



Travaux de construction ou de rénovation : avez-vous votre permis ?

UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION EST ESSENTIEL POUR LA PLUPART DE VOS TRAVAUX !

Plusieurs permis peuvent désormais être traités en ligne sur le site de la Ville, soit :

- abattage d'arbres;
- nouveau bâtiment accessoire (remise, garage, etc.);
- piscine creusée;
- piscine hors terre, semi-creusée et démontable;
- spa.

Vous ne pouvez débuter vos travaux avant l'obtention du permis de construction ou du certificat d'autorisation.

Informez-vous auprès du Service de la planification et du développement urbain au **450 780-5600, poste 5690** avant d'entreprendre tout projet de travaux, afin de vérifier s'il est nécessaire de se procurer un permis ou un certificat, ainsi que les dispositions normatives à respecter.



Installation d'une piscine

L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION MUNICIPAL EST OBLIGATOIRE POUR TOUT PROPRIÉTAIRE DÉSIRANT FAIRE L'INSTALLATION D'UNE PISCINE.

Pour vous procurer ce certificat, vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site Web de la Ville (ville.sorel-tracy.qc.ca) dans la section Demande de permis. Vous pouvez également faire votre demande en vous présentant aux bureaux du Service de la planification et du développement urbain, au 105, rue du Prince à Sorel-Tracy.

Des questions ?

Contactez le Service de la planification et du développement urbain au **450 780-5600, poste 5690** ou par courriel à receptionurbanisme@ville.sorel-tracy.qc.ca

Faire fondre la neige au boyau d'arrosage n'avancera pas la venue de l'été!

Bien qu'il soit parfois tentant de vouloir faire fondre la neige sur notre terrain ou dans notre entrée aux premiers beaux jours du printemps, cette pratique est très nuisible pour l'environnement, car elle provoque un gaspillage inutile de l'eau potable.

C'est pourquoi, selon la réglementation municipale, la Ville de Sorel-Tracy vous rappelle que :

- le lavage ou l'arrosage des entrées charretières, des trottoirs, des allées piétonnières ou de toutes autres surfaces de ce genre est interdit en tout temps;
- nul ne peut utiliser l'eau provenant du réseau de distribution de la Ville pour arroser de la neige ou tenter de la faire fondre.

Quiconque contrevient à ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

Lampadaire de rue défectueux

Lorsque vous désirez signaler une lumière de rue brûlée, voici la marche à suivre :

PRENEZ EN NOTE LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU LAMPADAIRE. TOUS LES LAMPADAIRES DE LA VILLE DE SOREL-TRACY SONT IDENTIFIÉS DE LA MÊME FAÇON, AVEC UN NUMÉRO À 4 CHIFFRES.

Contactez le Service des travaux publics de la Ville de Sorel-Tracy en composant le **450 780-5600, poste 5700** ou par courriel à receptiontp@ville.sorel-tracy.qc.ca et signalez le lampadaire défectueux avec son numéro d'identification.

Le Service des travaux publics s'assurera par la suite d'effectuer ou de superviser les réparations nécessaires.

Ventes-débarras

Les ventes-débarras sont désormais autorisées les deux dernières fins de semaine du mois de mai, la première fin de semaine du mois de juin, ainsi que la deuxième fin de semaine du mois d'août.

Une personne peut tenir une vente-débarras à toutes les fins de semaine autorisées.

En 2021 les ventes-débarras seront donc autorisées les fins de semaine suivantes :

- **22-23-24 mai 2021**
- **29 et 30 mai 2021**
- **5 et 6 juin 2021**
- **14 et 15 août 2021**

Une liste des adresses où se tiendront les ventes-débarras sera disponible à compter de 12 h le vendredi précédant chaque fin de semaine de vente-débarras sur le site Internet de la Ville (ville.sorel-tracy.qc.ca) et sur la page Facebook Ville de Sorel-Tracy.

Pour s'inscrire sur la liste, vous devez communiquer avec le Service de la planification et du développement urbain au **450 780-5600, poste 5690**.

J'apporte mon sac!



ATTENTION ! À COMPTER DU 22 AVRIL, LES SACS DE PLASTIQUE SERONT INTERDITS DANS LES COMMERCES DE SOREL-TRACY. DÉTAILS AU VILLE.SOREL-TRACY.QC.CA



Arrosage : évitons le gaspillage!

Afin de réduire le gaspillage de l'eau et d'assurer aux citoyens de l'eau potable à une pression suffisante durant la période estivale, l'arrosage extérieur avec de l'eau provenant du réseau de distribution de la Ville est permis uniquement :

- **entre 20 h et 23 h, les jours pairs de calendrier**, pour les immeubles dont le numéro civique est pair, et les jours impairs de calendrier, pour les immeubles dont le numéro civique est impair.

L'arrosage extérieur des pelouses, fleurs, jardins, etc. et le lavage des véhicules, des bâtiments, immeubles ou objets de toutes sortes sont permis, en tout temps, à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de tenir cette lance à la main.

LE LAVAGE OU L'ARROSAGE DES ENTRÉES CHARRETIÈRES, DES TROTTOIRS, DES ALLÉES PIÉTONNIÈRES OU DE TOUTES AUTRES SURFACES DE CE GENRE EST INTERDIT EN TOUT TEMPS.

Lors de l'ensemencement d'une nouvelle pelouse, de la pose de tourbe ou d'une nouvelle plantation, vous pouvez obtenir un permis spécial au Service de la planification et du développement urbain (450 780-5600, poste 5690), pour arroser tous les jours de 19 h à minuit durant quinze jours consécutifs.

Quiconque ne se conforme pas aux dispositions du règlement commet une infraction et est passible d'une **amende d'au moins 200 \$ et d'au plus 300 \$ plus les frais.**

BACS ROULANTS

Comment se procurer des bacs roulants

Vous pouvez vous procurer des bacs roulants à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona, Canadian Tire ou Patrick Morin.

Pour le bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou à info@mrcpierredesaurel.com

LES BACS ROULANTS SONT OBLIGATOIRES.

Bac à déchets supplémentaire

Les propriétaires qui souhaitent faire collecter un bac à déchets supplémentaire doivent s'acquitter, auprès de la Ville de Sorel-Tracy, d'un montant de 60 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante vous sera remise; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Par contre, le nombre de bacs bleus permis est illimité et sans frais.

Veuillez noter que les étiquettes achetées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 coûteront 60 \$ et celles achetées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021 coûteront 35 \$.

ATTENTION! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 60 \$.

Bris de bacs roulants

En cas de bris de votre bac roulant lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Collectes spéciales

Collectes des encombrants :

- semaine du 5 avril
- semaine du 3 mai
- semaine du 7 juin
- semaine du 5 juillet
- semaine du 2 août

Collectes des résidus verts :

- semaine du 10 mai

Collectes de branches :

- semaine du 14 juin

Écocentre

(3145, rue Joseph-Simard)

Heures d'ouverture jusqu'au 27 mars :

du jeudi au samedi, de 9 h à 16 h

Heures d'ouverture du 31 mars au 30 novembre :

du mercredi au dimanche, de 9 h à 16 h 15



Fermeture des bureaux administratifs

Du vendredi 2 avril au lundi 5 avril inclusivement (congé de Pâques)

Lundi 24 mai (Journée nationale des Patriotes)

Jeudi 24 juin (congé de la fête nationale)

Jeudi 1^{er} juillet (congé de la fête du Canada)

Heures d'ouverture

Horaire régulier jusqu'au 30 avril

Du lundi au jeudi 8 h 15 à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30

Le vendredi 8 h 15 à 12 h et 13 h 15 à 15 h 30

Horaire d'été du 3 mai à l'Action de grâces (11 octobre)

Du lundi au jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Le vendredi 8 h à 12 h

Échéances pour les taxes municipales

- **27 mai 2021** (2^e versement)

- **25 août 2021** (3^e versement)

La ville au bout du fil

Renseignements généraux	450 780-5600
Urgence Police Incendie Ambulance	911
Sûreté du Québec - appel de service	450 310-4141
Sûreté du Québec - administration	450 743-7947
Sécurité incendie	450 780-5600, poste 5200
Centre animalier Pierre-De Saurel	450 746-7272
Permis de construction, de rénovation	450 780-5600, poste 5690
Taxes (Service des finances)	450 780-5600, poste 5620
Cour municipale	450 742-7775
MRC de Pierre-De Saurel	450 743-2703
Transport en commun	450 743-4411
Service de transport adapté et collectif	450 746-7827
Travaux publics (en tout temps), Lumières de rue brûlées, refoulement d'égoût, nids de poules.	450 780-5600, poste 5700
Membres du conseil	
Maire Serge Péloquin	450 780-5600, poste 5655
M. Olivier Picard	450 780-5600, poste 5001
Mme Sylvie Labelle	450 780-5600, poste 5002
M. Martin Lajeunesse	450 780-5600, poste 5003
M. Jocelyn Mondou	450 881-6738
M. Stéphane Béland	450 780-5600, poste 5005
M. Benoît Guèvremont	450 780-5600, poste 5006
M. Patrick Péloquin	450 808-0602
Mme Dominique Ouellet	450 780-1248